

PERPIGNAN SECTEUR SAUVEGARDÉ

# Agencer sa devanture commerciale

suivez le guide





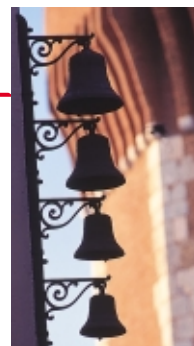
Place Bodin de Boismortier

# Perpignan

## Secteur Sauvegardé



# Sommaire



- Agencer sa devanture commerciale ..... 4 - 5
- Respecter les structures de l'immeuble ..... 6 - 7
- Les devantures ..... 8 - 11
- Les équipements ..... 12 - 13
- Les enseignes ..... 14 - 15





# Agencer sa devanture commerciale

## Suivez le guide



Rue du Théâtre

**Longtemps ignoré, le cœur historique de Perpignan est désormais un patrimoine dynamique vivant et innovant, à mettre en scène avec des espaces publics de qualité.**

La rue est le lieu où s'exercent traditionnellement les échanges, le commerce et l'artisanat.

Les devantures commerciales implantées à hauteur du regard du piéton rythment son parcours.

La continuité des constructions qui abritent les commerces crée une trame régulière de lignes verticales et horizontales.



Place Arago



Place Jean Jaurès



La Ville de Perpignan s'est engagée dans une politique de redynamisation et de valorisation de son cœur de ville avec pour enjeu majeur le développement de l'activité commerciale. Le succès de cette action réside dans l'implication simultanée des partenaires indissociables que sont : la Ville, les propriétaires d'immeubles, les commerçants et artisans.

En offrant une alternative à la rénovation urbaine, la démarche du Secteur Sauvegardé poursuit un double objectif :

- > préserver et valoriser l'identité des quartiers anciens ;
- > mettre en place une nouvelle dynamique commerciale visant à améliorer l'existant et attirer de nouvelles enseignes.

**Tout projet de réfection de devanture commerciale situé à l'intérieur du périmètre du Secteur Sauvegardé se doit de respecter et tenir compte des servitudes réglementaires exposées dans ce guide.**

**Outil d'information et de communication, la présente plaquette s'adresse à l'ensemble des acteurs ayant des projets de modification ou de création de devanture commerciale.**

Avant d'entreprendre tous travaux, chacun est invité à contacter les conseillers de la Ville, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers qui sont à leur disposition et faciliteront à la fois les démarches administratives et l'accès aux différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre.



Rue de la Loge



Rue de la Fusterie



# Respecter les structures de l'immeuble

## ● Respecter les structures verticales de l'immeuble

Les rez-de-chaussée doivent faire apparaître les structures porteuses de l'immeuble. Il convient :

- > De conserver les parties pleines sur les limites mitoyennes de l'immeuble ;
- > De laisser quelques éléments porteurs en rez-de-chaussée en les faisant coïncider avec les parties pleines des étages pour renforcer l'impression de stabilité.



Structure verticale

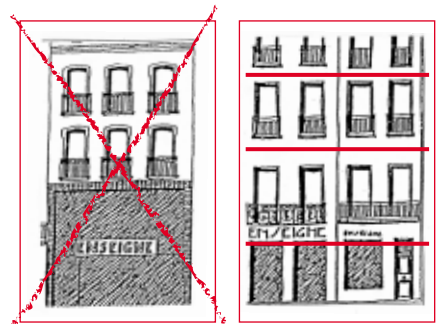
## ● Conserver la trame horizontale

Lorsque l'activité commerciale s'étend sur plusieurs niveaux, la devanture ne doit pas se développer jusqu'aux étages supérieurs.

Une simple signalisation apposée sur les baies ou leur lambrequin suffit à l'identification du commerce.

## ● Conserver les entrées d'immeubles

Les portes d'entrées sont souvent absorbées par l'extension de la devanture commerciale, supprimant la fonction résidentielle de l'immeuble. Les étages sont alors utilisés comme dépôt pour les commerces ou désaffectés. L'aménagement de la devanture doit préserver l'accessibilité aux étages.



Trame horizontale

## ● Conserver la structure du parcellaire

Si un seul commerce s'étend sur plusieurs boutiques contiguës appartenant à des immeubles mitoyens, la réalisation d'une vitrine unique fait disparaître la structure du parcellaire et fausse l'échelle des immeubles.

Dès lors, il convient de restituer les piédroits et d'éviter tout développement excessif de la devanture qui ne tiendrait pas compte de l'intérêt architectural du bâti ou générerait une incohérence architecturale dans le paysage de la rue.



Respect du parcellaire



Les devantures commerciales doivent être aménagées dans le respect de l'architecture de l'immeuble.  
La conception du projet d'aménagement doit coïncider avec la typologie du bâti dans lequel il s'insère.



### Rue de l'Argenterie

Le placage de la devanture, les enseignes et vitrines ont été déposés pour retrouver la maçonnerie originelle. La recomposition respecte le rythme de la façade, les vitrines s'alignant dans l'axe des ouvertures de l'immeuble.



### Rue Louis Blanc

La devanture commerciale respecte la trame horizontale de l'immeuble en se limitant au rez-de-chaussée bien que l'activité s'étende au 1<sup>er</sup> étage. Seul un rappel discret de la raison sociale de l'établissement a été apposé sur les vitres.



### Rue du 4 Septembre

L'activité occupant le 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble, la raison sociale a été peinte sur les lambrequins des baies.



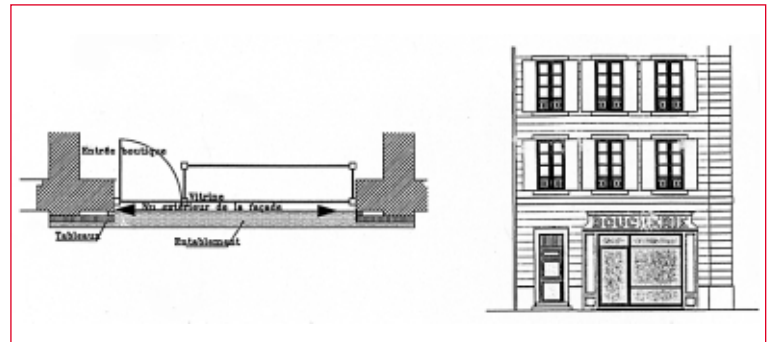
### Rue Sully

La devanture commerciale s'étend sur deux immeubles mitoyens mais la structure du parcellaire a été parfaitement respectée.



## • La devanture en applique

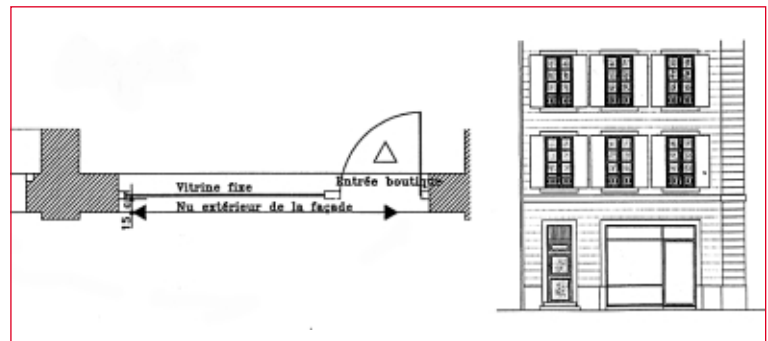
Elle est constituée d'un coffrage menuisé en saillie par rapport au nu de la façade. Ce placage est composé d'une partie horizontale supérieure et de deux tableaux latéraux qui permettaient à l'origine de loger des volets de fermeture repliables (bois ou métal). L'ensemble menuisé qui constitue la devanture est plaqué contre la façade de l'immeuble. La composition de la façade de l'immeuble est respectée.



*Exemple de devanture en applique*

## • La vitrine en feuillure

Elle est caractérisée par une insertion harmonieuse de la vitrine et de son décor dans l'architecture générale de l'immeuble. Ce principe permet d'intégrer la devanture dans l'épaisseur du mur, comme le bâti d'une fenêtre. Les parties pleines du rez-de-chaussée reçoivent le même traitement que l'ensemble de l'immeuble. La rupture entre le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage est soulignée par une corniche ou un bourrelet.



*Exemple de vitrine en feuillure*



La devanture est un cadre, un écrin pour mettre en valeur les articles destinés à la vente, d'où la nécessité de formes et de traitements simples qui ne mobiliseront pas l'intérêt au détriment des objets présentés. Le détail apporté au travail de finition est primordial.



### Rue Foch

La devanture commerciale est constituée d'un placage menuisé, en saillie par rapport au nu de la façade, peint et surmonté d'une corniche. La chaîne d'angle, structure porteuse, est demeurée à découvert afin de renforcer l'impression de stabilité de l'immeuble.



### Rue Saint Jean

Le placage de la devanture a été réalisé en métal laqué imitation fer rouillé. Le bandeau d'enseigne a été évidé des lettres qui constituent la raison sociale de l'établissement, le tout étant éclairé par une rampe de spots.



# Les devantures

- **Utiliser des matériaux en nombre limité**

Il convient toutefois d'éviter la prolifération de matériaux, les placages de céramiques en grande surface, les matières plastiques, trop fragiles et au vieillissement incertain, mais également les pastiches de matériaux, fausses pierres, fausses briques, etc...



**Rue Grande des Fabriques**

La vitrine en feuillure s'intègre au rez-de-chaussée tel un tableau.

- **Conserver les devantures anciennes de qualité**

**Le plus souvent réalisées en bois, ces boutiques comportent des panneaux latéraux, un sous-bassement et une corniche.**

Dans leur forme la plus traditionnelle, l'occultation des vitrines est réalisée avec des panneaux repliables dans des coffres.



**Place Grétry**

La devanture commerciale est constituée d'un placage bois ainsi que de panneaux repliables dans les coffres latéraux.



### Rue République

La vitrine commerciale est intégrée dans l'épaisseur du mur. De part et d'autre, les parties pleines ont été traitées dans le respect des modénatures communes au reste de l'immeuble.



### Rue de l'Ange

Les vitrines s'insèrent dans la maçonnerie, respectant les trames horizontale et verticale de l'immeuble ainsi que son architecture.



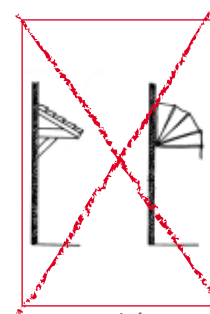


# Les équipements

## ● Les protections extérieures

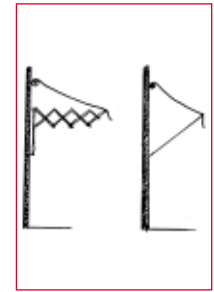
Les protections extérieures contre le soleil ou la pluie doivent être **repliables ou amovibles**.

Les bannes en toile se dépliant en protection ou avec des bras en parallélogramme extensibles sont recommandées. Seule l'inscription de la raison sociale de l'activité sur le lambrequin du store est autorisée.



non autorisé

Stores extérieurs



recommandé

## ● Les climatiseurs

Les climatiseurs ne doivent en aucun cas être placés en extérieur.

Les groupes doivent être incorporés aux devantures – les ventilations sont alors dissimulées par des grilles qui entrent dans la composition du projet – ou placés en toiture selon les contraintes techniques.

### Rue Mirabeau

Le climatiseur a été intégré à la devanture en partie basse.  
Une grille à ailettes permet le fonctionnement de l'unité.



## ● Les occultations

Les fermetures anti-effraction peuvent être de plusieurs types :

- Vitrines anti-effraction ;
- Grilles artisanales en ferronnerie ;
- Volets en bois repliables dans des coffres sur le modèle des devantures à l'ancienne ;
- Rideaux métalliques ajourés, micro perforés ou grilles repliables laissant la vitrine visible et éclairée.

Le caisson ne pourra être placé en saillie à l'extérieur, sur la façade.

La qualité de la devanture dépend également du traitement et de la mise en forme de ses éléments secondaires.



**Rue des Trois Journées**

Seule la raison sociale a été inscrite sur le lambrequin du store.

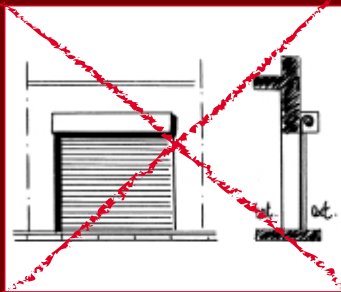


**Rue de la Barre**

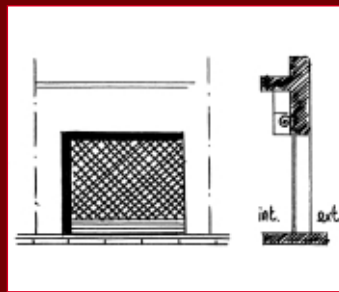
Le climatiseur a été déposé et intégré à la dernière baie.

La vitrine a été remplacée par une grille peinte dans la teinte des autres menuiseries.

Positionnement du caisson



non autorisé en saillie



recommandé à l'intérieur



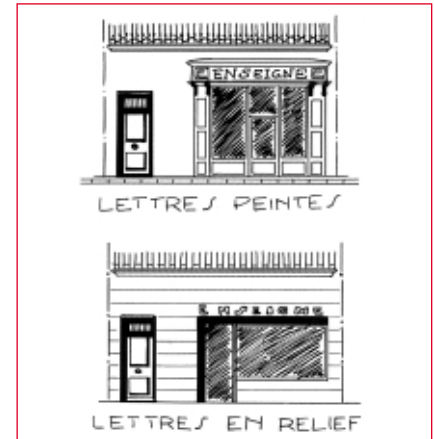
# Les enseignes

## • Les enseignes bandeau

Les enseignes peuvent être inscrites à plat sur la façade mais doivent être composées de lettres découpées sur des bandeaux lorsque le matériau s'y prête (bois, acier, contre-plaqué), peintes ou détachées en saillie.

Elles peuvent comporter un éclairage incorporé indirect – spots extérieurs ou rampes – aussi discret que possible et en nombre limité qui illumine le bandeau.

Les enseignes ne peuvent en aucun cas être installées sur les balcons ou garde-corps des étages, même si ces derniers sont utilisés pour le commerce.



Exemples d'enseignes en bandeau

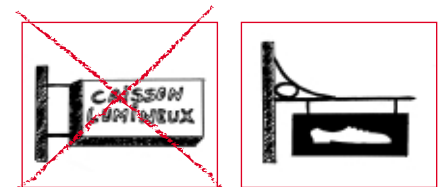
## • Les enseignes drapeau

Les enseignes drapeau – c'est-à-dire perpendiculaires à la façade – peuvent être exécutées soit en tôle découpée, soit peintes sur des matériaux transparents.

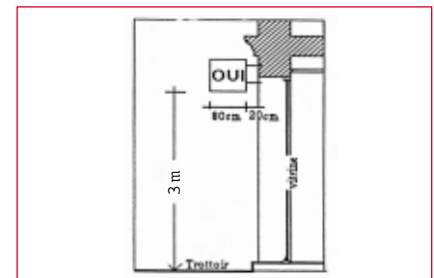
On recherchera toujours à donner un maximum de légèreté. Les dimensions des enseignes en drapeau ne peuvent excéder 80 cm x 80 cm.

Elles sont posées à une hauteur minimum de 3 m au-dessus du trottoir (selon le cas) et toujours dans la hauteur du rez-de-chaussée.

Les caissons lumineux sont interdits, seuls les lettres et motifs peuvent être lumineux.



Exemple d'enseigne drapeau



Positionnement recommandé



Les enseignes ne peuvent comporter que l'objet et le nom du commerce, à l'exclusion de toute publicité.



**Rue de l'Argenterie**

L'enseigne est constituée de lettres boîtier indépendantes à éclairage diffus.



**Rue Quéya**

Le bandeau d'enseigne en fer forgé a été évidé des lettres qui composent la raison sociale de l'établissement.



**Rue Fonfroide**

L'enseigne drapeau est constituée d'une plaque de métal sur laquelle ont été peintes les lettres. Elle a été placée à 3 m de haut, en limite de mitoyenneté.



**Avant de mettre au point votre projet  
et bénéficier éventuellement d'aides spécifiques,  
vous pouvez prendre conseil auprès de :**

**VILLE DE PERPIGNAN**

Division Habitat et Secteur Sauvegardé  
11, rue du Castillet - Perpignan  
Tél. : 04 68 66 35 37 - Fax : 04 68 62 37 20  
[www.mairie-perpignan.fr](http://www.mairie-perpignan.fr)

**SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE**

32, rue Foch - Perpignan  
Tél. : 04 68 34 51 93 - Fax : 04 68 34 20 11

*Pour les aides éventuelles spécifiques aux commerçants et artisans,  
vous pouvez prendre conseil auprès de :*

**LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE PERPIGNAN  
ET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Service Assistance Technique  
Quai de Lattre de Tassigny - Perpignan  
Tél. : 04 68 35 98 80 - Fax : 04 68 35 98 93

**LA CHAMBRE DES MÉTIERS  
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Service Economique  
7, boulevard du Conflent - Perpignan  
Tél. : 04 68 35 88 00 - Fax : 04 68 51 40 26

**Avec le soutien du :**  
**SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PME, AU COMMERCE,  
À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES  
ET À LA CONSOMMATION**



Service départemental  
de l'architecture  
et du patrimoine  
Pyrénées-Orientales



CHAMBRE DE MÉTIERS  
PYRÉNÉES-ORIENTALES



CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE PERPIGNAN  
ET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PERPIGNAN  
[www.mairie-perpignan.fr](http://www.mairie-perpignan.fr)



Remerciements à Mimi TJOYAS et Michel BERGER, Chargés d'études du Secteur Sauvegardé.

